



COMMUNIQUE DE PRESSE

Jeudi 12 avril 2012

Le ministère de l'écologie veut former des chasseurs et des éleveurs à la destruction du loup



Loup gris © Manon Batista

Dans un courrier adressé le 10/02/2012 à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) par la Direction de l'Environnement et de la Biodiversité (DEB, rattachée au Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement), concernant « la mise en place d'un réseau technique relatif aux opérations d'intervention sur les loups », la DEB demande à l'ONCFS : « d'identifier l'ensemble des acteurs susceptibles d'être impliqués dans ces opérations », et « d'assurer la formation de ces acteurs ». Ces acteurs sont à identifier selon la DEB parmi « lieutenants de louveterie, chasseurs, éleveurs, bergers... ».

Pour rappel, les « opérations d'interventions sur les loups » comprennent les « tirs de défense » et les « tirs de prélèvement », opérations qui consistent à tuer des loups.

Il apparaît donc que l'Etat français décide d'organiser la mise en place d'un réseau de personnes spécialisées dans la destruction de loups, personnes issues notamment du monde agricole et du monde de la chasse. Animal Cross, l'ASPAS, FERUS, la LPO et la SFPEM s'élèvent contre cette décision qu'ils considèrent comme étant irresponsable.

Animal Cross, l'ASPAS, FERUS, la LPO et la SFPEM estiment que la mise en place d'un tel réseau de personnes spécialisées dans la destruction du loup, et constitué notamment de chasseurs, d'éleveurs et de bergers, aurait un effet néfaste sur la conservation de cette espèce, et que cette décision entre en contradiction avec les missions de « sauvegarde de la biodiversité » qui sont celles de l'ONCFS.

De plus cette décision, révélée par la mise à notre connaissance d'un courrier interne entre services de l'Etat, intervient sans aucune transparence, sans information publique ni concertation préalable du Groupe National Loup (qui regroupe pourtant les acteurs concernés dont les services de l'Etat et les associations de protections de la nature). Animal Cross, l'ASPAS, FERUS, la LPO et la SFPEM souhaitent que l'ensemble de nos concitoyens puisse être informés des décisions que prend l'Etat en matière de protection de la biodiversité et de la manière dont ces décisions sont prises.

Animal Cross, l'ASPAS, FERUS, la LPO et la SFPEM dénoncent ce qu'ils considèrent être un coup bas de plus porté à la conservation du loup, conservation pour laquelle la France est pourtant officiellement engagée internationalement par la signature de la Convention de Berne et de la Directive Européenne "Habitats".

Animal Cross, l'ASPAS, FERUS, la LPO et la SFPEM demandent à la Direction de l'Environnement et de la Biodiversité de mettre fin sans délai à ce projet de réseau de tireurs de loups, et se réservent le droit d'étudier la possibilité de saisir les autorités européennes devant ce qu'ils considèrent être l'accumulation d'atteintes graves portées à la conservation de l'espèce depuis plusieurs années (multiplication des autorisations de tirs, brigades...), en infraction aux lois et directives européennes.

CONTACTS PRESSE

- Pierre Peyret

FERUS

Association pour la conservation du loup, de l'ours et du lynx en France

06 08 00 76 30

ferus1@wanadoo.fr

- Pierre Rigaux

SFPEM

« Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères »

02 48 70 40 03

sfepm@wanadoo.fr

- Michel Métais

LPO

« Ligue pour la Protection des Oiseaux »

05 46 82 12 34

michel.metais@lpo.fr

- Pierre Athanaze

ASPAS

« Association pour la Protection des Animaux Sauvages »

06 08 18 54 55

- Animal Cross

Association de protection des animaux sauvages et domestiques

+41 793307911

pascaletsabine@animal-cross.org